

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL VENDREDI, 30 AVRIL 1847.

No 34

## NOUVELLES LETTRES DE WILLIAM COBBETT AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE. Suite.

Avec ces motifs et dans ce point de vue, la noblesse, les gens riches, et pour les désigner d'un seul mot, l'aristocratie, une fois débarrassée du vieux tyran et de sa religion catholique *mélisse*, résolurent de faire une nouvelle Eglise, créée par la loi, et une Eglise protestante, pour que le pape ne pût jamais instiguer le peuple à leur faire rendre les terres et les dîmes dont ils avaient été mis en possession par le vieux tyran. Pour arriver à l'exécution de ce dessein, la nation fut témoin de scènes que le monde n'avait jamais vues, de telles faussetés, des apostasies si déhontées, des injures si criantes, une mauvaise foi si scandaleuse, un tel mépris de tous sentimens moraux et religieux, une telle bassesse de caractère, qu'en ne peut en donner l'idée de vive voix ou par écrit qu'en racontant fidèlement les faits. Il serait sage à vous, ministres, de ne jamais tourner les yeux vers l'origine de cette Eglise établie par la loi. Les catholiques affirment que leur Eglise a commencé avec le Christ et ses apôtres. La vôtre a eu pour auteur l'aristocratie anglaise, dont nous allons examiner la conduite dans l'établissement de cette Eglise. Nous devons la voir maintenant sous son véritable jour, quelque effet qu'il doive produire sur nos esprits.

J'ai expliqué les motifs de l'établissement de cette Eglise, et maintenant nous allons voir les moyens qu'on y a employés. Le premier pas fut un acte du parlement, dans la première année du règne d'Edouard VI, chapitre 1er, en l'année 1547. Par cet acte, on punissait quiconque parlerait irrévérencieusement de la communion prise sous les deux espèces, usage contraire à celui de l'Eglise catholique. Le préambule de cet acte nous apprend que cette nouvelle pratique avait été ridiculisée dans des vers, chansons, comédies, etc. Ceux qui partageaient les dépouilles de l'Eglise et des pauvres n'étaient point disposés à permettre des railleries sur ce sujet; ils statuèrent donc que les rimeurs et chanteurs seraient punis par l'emprisonnement et d'une amende suivant la volonté et le bon plaisir du roi. Or, remarquez que la pratique en question était une chose nouvelle, tout-à-fait contraire à la foi et aux usages du peuple, et à ceux de ses pères depuis neuf cents ans! une invention récente renversant le fondement de sa foi. Cette sévérité monstrueuse fut suivie d'un édit donnant une nouvelle interprétation aux saintes Ecritures, et contenant une assertion émanée de simples laïques, qui prononçait que les fidèles devaient recevoir la communion sous les deux espèces: mais ce n'était là que le commencement; c'était seulement un avant-goût de ce qui devait se faire; ce n'était qu'une manière de préparer les voies pour établir cette Eglise dont le sort doit maintenant se décider.

Dans la seconde année du règne de cet enfant-roi (il n'avait qu'onze ans) qui était tout à la fois chef suprême de l'Eglise et souverain temporel de l'Etat, l'Eglise et la religion protestante furent établies. La religion catholique romaine avait été abrogée; on avait protesté contre elle, on l'avait déclarée idolâtre et damnable; chacun devait donc être libre de s'en choisir une pour soi-même, la Bible à la main; une secte avait autant de droit qu'une autre aux Eglises et aux dîmes; mais cela ne pouvait convenir à l'aristocratie. Les dîmes, les offrandes, les terres des évêques, celles des collèges, tout cela avait trop de valeur pour qu'ils souffrissent qu'on les leur arrachât; et quoique l'aristocratie eût protesté contre l'Eglise à laquelle ces biens appartenaient, et pour le soutien de laquelle ils avaient été donnés, elle n'eut aucun éloignement pour les biens eux-mêmes; ils n'avaient point protesté contre les dîmes, les terres, les offrandes, mais seulement contre les mains dans lesquelles elles se trouvaient. La religion catholique était déclarée idolâtre et damnable; mais on ne vit rien de pareil dans les dîmes, les terres, les offrandes: on résolut donc de les garder. Mais pour les garder, il fallut avoir une autre Eglise, et les dîmes et les offrandes durent être payées par tous à cette Eglise, quelque contraire que son symbole pût être à la foi que les Ecritures leur avaient enseigné à adopter, ou qu'ils avaient reçue de leurs pères de génération en génération. Le préambule de l'acte du parlement (première et deuxième année du règne d'Edouard VI,) nous dit que "le roi, dans sa grande bonté, a chargé l'archevêque de Canterbury (Cranmer) et d'autres, de dresser une forme, un rite de prières publiques et communes pour l'administration des sacremens, laquelle sera employée dans le royaume d'Angleterre et de Galles; que ce livre a été, d'un commun accord et avec l'aide du Saint-Esprit, terminé, mis au jour et présenté à son altesse (âgé de onze ans,) à la grande paix et consolation de son esprit; il est intitulé: Li-

vre de prières publiques pour l'administration des sacremens, et autres rites, et cérémonies d'après l'usage de l'Eglise d'Angleterre. En conséquence, les lords spirituels et temporels de ce présent parlement, considérant, d'une part le pieux dessein de son altesse le roi (âgé de onze ans,) du lord-protecteur et des autres membres du conseil de son altesse en rassemblant les dits archevêques et hommes savans; de l'autre, les pieuses prières, rites et cérémonies renfermés dans le dit livre, et la sagesse qui lui a fait changer ce qu'il a changé, et conserver ce qu'il a conservé, et aussi la gloire de Dieu et la grande tranquillité qui par la grace de Dieu s'ensuivront, rendent à son altesse les plus vifs et les plus humbles remerciemens pour cette entreprise."

Souvenons-nous de cette assertion sur l'aide du Saint-Esprit pour cette œuvre, et venons aux édits. Vous, ministres, vous fondez les droits de prescription de l'Eglise sur l'assertion qu'il n'y a jamais eu d'actes du parlement pour enlever les bénéfices aux catholiques et les donner aux protestans; que les curés catholiques ne furent point dépossédés de leurs bénéfices par actes du parlement, mais qu'ils se convertirent dans plusieurs paroisses, et continuèrent d'y exercer leurs fonctions jusqu'à la mort, ou qu'ils les quittèrent sans y être contraints par la force, de sorte que, comme ils avaient, sans aucun doute, un droit imprescriptible à leurs bénéfices, les ministres actuels sont fermes sur leur terrain, et ont le même droit. Maintenant examinons ce fait. Le roi avait émis un livre de prières et un catéchisme; il avait été permis aux prêtres de se marier, par un acte passé dans la seconde et la troisième année du règne d'Edouard VI. Tout avait été tenté pour éloigner les prêtres de leur religion; mais pourtant, à quelques scandaleuses exceptions près, ils demeurèrent fermes dans leur foi et dans leurs pratiques au moment où cet acte fut passé: en conséquence l'acte ordonna que tout recteur, curé, vicaire perpétuel ou autre prêtre ayant bénéfice, qui à l'avenir, dirait la messe suivant l'ancien usage, paierait au roi une amende d'une année de revenu de son bénéfice, et serait emprisonné pendant six mois; que, la seconde fois, il serait privé de son bénéfice, de toute promotion dans l'ordre spirituel, et de plus emprisonné pendant un an; qu'à la troisième récidive la prison serait perpétuelle; que si, enfin, le prêtre n'avait point de bénéfice, il serait mis en prison pendant six mois la première fois, et toute sa vie la seconde. Ainsi commença cette douce Eglise chrétienne; ce fut ainsi que l'ange de la charité, de l'humilité et de l'humanité présida à sa naissance. Mais l'acte n'en resta pas là: il en vint aux laïques, et déclara que quiconque aurait, en chansons, vers ou comédies, dit quelque chose de contraire ou de méprisant sur le dit Livre de prières, peines sur peines lui seraient appliquées jusqu'à la confiscation des biens par le roi, et l'emprisonnement perpétuel du délinquant.

Voilà un récit exact de la naissance de cette Eglise fameuse qui dit tout simplement aux prêtres et au peuple: Voici une Eglise, adoptez-la, ou la ruine et la prison vous attend; et en face de ces faits, qu'on ne peut nier, quelqu'un sera-t-il assez bas pour dire que les prêtres catholiques ne furent expulsés ni par la force ni par acte du parlement? L'acte ordonnait que les parties fussent dépouillées de leurs bénéfices, privées de toute promotion spirituelle, à moins qu'elles ne renoncassent à la religion catholique, et il autorisait les collateurs à nommer des protestans pour leur succéder, comme si elles étaient mortes. Sir Robert Peel appellera-t-il cela une Eglise catholique réformée? dira-t-il encore que les ministres protestans possèdent le droit de prescription des prêtres catholiques?

Mais, demandera le lecteur, ce Livre de prières publiques continua-t-il à être en usage après que l'acte fut passé? Oh non! et nous allons voir maintenant quelle sorte d'hommes étaient ceux qui créèrent cette nouvelle Eglise, et quels étaient leurs motifs; car cela importe beaucoup pour juger de la nature de cette Eglise.

Le roi, son auteur, mourut au bout de sept ans, et sa sœur Marie, qui était catholique, lui succéda. Celle-ci, agissant d'après les lois et la constitution du pays, résolut d'y rétablir la religion catholique. L'aristocratie, qui avait composé le Livre de prières publiques, en fut excessivement alarmée, non pas tant cependant pour la destruction certaine du livre et de la nouvelle Eglise, que pour la perte possible et même probable de cette immense masse de propriétés de l'Eglise et des pauvres dont elle était en possession par les moyens que nous avons indiqués, et elle entra en négociation avec la reine.

Elle consentit à abandonner le livre de liturgie et la religion protestante, à rétablir la religion catholique dans le pays, à punir les ministres de ce qu'ils n'étaient plus catholiques, comme elle les avait punis d'abord pour n'être pas protestans; avouant qu'elle avait été elle-même schismatique, se soumettant

à recevoir l'absolution du pape, pour s'être révoltée contre son autorité ; consentant à rétablir en Angleterre son pouvoir, qu'elle avait appelé une *abominable usurpation*, et de plus à abroger cette même liturgie qu'elle avait déclarée dans le préambule de l'acte du parlement avoir été composée avec l'aide du *Saint-Esprit*, et qui était, disait-elle, rédigée pour la *gloire de Dieu* ; elle consentait à tout cela, si la reine voulait obtenir du pape qu'elle gardât cette masse énorme de propriétés en terres et en dîmes qu'elle avait arrachées pendant les deux règnes précédents à l'Eglise et aux pauvres. Il y a là quelque chose de si monstrueux que je n'oserais l'affirmer que sur l'autorité d'un acte du parlement, et cependant ce n'est certainement pas ce que nous verrons de pire de la part de ces hommes qui s'intitulaient nobles et *gentlemen*, et dont les descendants conservent tranquillement ces appellations.

Comme prélude à ces actes monstrueux auxquels ils se préparaient, ils passèrent, presque aussitôt que Marie fut sur le trône, un acte pour rappeler en son entier l'acte fameux qui avait émis le *Livre de prières*, et cela, par la raison qu'il était contraire à la vraie religion : quoiqu'ils eussent dit qu'ils avaient été aidés par le *Saint-Esprit* lorsqu'ils l'avaient d'abord composé, ils abolirent toutes les peines portées contre ceux qui, par chansons ou comédies, etc., ridiculisaient la nouvelle religion. Ils rappelèrent la loi qui défendait les images dans les Eglises, celle qui permettait aux prêtres de se marier ; ils effacèrent, par cet acte du parlement, tout vestige des offices de l'Eglise protestante, et rétablirent ceux de la religion catholique, et la messe dans toutes les églises et chapelles, et tout cela par la raison expresse qu'ils avaient été dans l'erreur et le schisme, quoique (ne l'oubliez jamais,) quoiqu'ils eussent affirmé que le *Saint-Esprit* les avait aidés dans la composition de leur liturgie !

Ceci n'était encore qu'un commencement. Ayant conclu leur marche pour conserver les terres et les dîmes qu'ils avaient prises à l'Eglise et aux pauvres, ils prièrent la reine d'écrire au pape pour en obtenir le pardon des péchés qu'ils avaient commis contre lui et contre la foi catholique, "pour qu'ils fussent absous de toutes les excommunications, interdictions, censures ecclésiastiques qu'ils avaient encourus pendant le schisme et reçus de nouveau dans le giron de l'Eglise." La reine, qui sans doute détestait ces monstres dans son cœur, consentit, et obtint le consentement du pape pour qu'ils gardassent les terres et les dîmes, non parce que cela était juste, mais parce qu'on crut que c'était un mal moindre qu'une guerre civile, qui aurait pu avoir lieu si on avait rejeté leur demande. La chose accordée, le cardinal Pole fut envoyé par le pape pour leur donner l'absolution. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre, pour rappeler tous les actes qui avaient été faits depuis la rébellion d'Henri VIII contre le pape, tous ceux qui avaient renversé l'autorité papale, en prenant toutefois un soin spécial de s'assurer la tranquille possession de toutes les propriétés de l'Eglise et des pauvres qu'ils avaient enlevés pendant les règnes d'Henri et d'Edouard.

Quoique je ne parle que d'après les actes du parlement, et que le lecteur puisse bien, en y réfléchissant, penser que je n'oserais pas rapporter faussement la substance de ces actes, je ne crois pas pouvoir donner une juste idée du caractère de ces fondateurs de l'Eglise protestante, sans citer leurs propres paroles, comme je les trouve dans cet acte, le premier et le second du règne de Marie, chapitre III ; et quand je les lis, je me demande toujours qu'on n'ait pas inventé quelque moyen pour effacer du recueil de ces actes des paroles si déshonorantes et d'une infamie si flétrissante. "Depuis la vingtième année du règne d'Henri VIII, de célèbre mémoire, père de votre majesté, notre souveraine légitime et très-gracieuse dame et reine, beaucoup de doctrines fausses et erronées ont été enseignées, prêchées et écrites, par des sujets nés dans ce royaume, et aussi y ont été apportées et répandues des pays étrangers : par ces différentes causes, les royaumes et domaines de votre altesse, aussi bien au spirituel qu'au temporel, se sont séparés de l'obéissance du siège apostolique, et éloignés de l'unité de l'Eglise du Christ, et sont demeurés ainsi jusqu'au temps où votre majesté, étant placée par Dieu sur le trône, et ensuite par sa divine providence unie en mariage au très noble et vertueux prince, le roi notre souverain seigneur, votre époux, le saint-siège apostolique a envoyé à votre majesté, et aussi aux personnes demeurées pures, et, par la divine bonté, préservées de l'infection commune dont nous avons parlé, et à tout le royaume le très-révérénd père en Dieu, lord-cardinal Pole, légat *à l'eterno*, pour nous ramener dans le droit chemin dont nous nous étions égarés pendant tout ce temps ; et nous, après diverses, longues et fâcheuses calamités, connaissant par la bonté de Dieu nos propres erreurs, les avons reconnues en présence du dit révérend Père, et par lui avons été, en faveur de votre majesté, reçus et sommes rentrés dans l'unité et le sein de l'Eglise du Christ, et aussi d'après notre humble soumission, et la promesse faite pour prouver notre repentir, de rappeler et abroger tous les actes et statuts qui ont été faits en parlement, depuis la dite vingtième année du règne du dit roi Henri VIII contre la suprématie du siège apostolique, ainsi qu'il est porté dans l'acte de notre soumission présenté au dit révérend Père en Dieu par vos majestés, acte dont la teneur suit :

"Nous, seigneurs spirituels et temporels, et les communes assemblées en ce présent parlement, représentant en corps le royaume d'Angleterre et les domaines de ce royaume, et en nos propres et privés noms, aussi bien qu'au nom du susdit corps, par la présente supplique, adressée humblement à vos majestés, demandons qu'elle soit, par votre canal, présentée au lord-cardinal Pole, légat, envoyé spécialement par le très-saint Père en Dieu, Jules III, et le siège apostolique de Rome, et en laquelle nous nous déclarons contrits et repentans du schisme et de la désobéissance commise en ce susdit royaume,

contre le siège apostolique, soit en faisant ou exécutant des lois, ordonnances ou commandemens contre la suprématie du dit siège, soit par paroles ou actions ayant le même but ; offrant nous-mêmes, et par la présente supplique promettant, comme gage de notre dit repentir, que nous serons toujours prêts, autant qu'il dépendra de nous, et avec l'autorisation de vos majestés, à faire ce qui sera en notre pouvoir, pour l'abrogation et le rappel de ces dites lois et ordonnances dans ce présent parlement, aussi bien en notre nom que pour tout le corps que nous représentons : c'est pourquoi nous supplions humblement vos majestés, comme étant pures de l'offense de ce corps envers le saint siège, corps que la divine Providence a placé sous votre autorité, de présenter cette humble requête, afin que nous obtenions du siège apostolique, par le dit révérend Père, tant en particulier qu'en général, l'absolution et la levée des censures et sentences que nous avons encourues par les lois de l'Eglise, et que nous puissions, comme des fils repentans, être reçus dans le sein et l'unité de l'Eglise du Christ ; de sorte que ce noble royaume et tous ses différents membres puissent dans cette unité et cette parfaite obéissance au siège apostolique et aux papes futurs, servir Dieu et vos majestés, pour contribuer toujours davantage à sa gloire et à l'honneur que nous lui devons. Nous sommes, par l'intercession de vos majestés, par l'autorité de notre saint père le pape Jules III, et du siège apostolique, purifiés, déchargés et délivrés des excommunications, interdictions et autres censures ecclésiastiques qui ont pesé sur nos têtes, en punition de nos fautes, depuis le temps du dit schisme mentionné dans notre supplique ; nous supplions alors vos majestés qu'elles veuillent bien, en conformité à l'engagement contracté par nous dans notre supplique au très-révérénd légat, avoir pour agréable de ratifier le rappel que nous faisons par la présente déclaration et l'abrogation que nous proclamons de toutes les lois, ordonnances, statuts opposés à la suprématie du saint siège apostolique, et qui ont été en vigueur durant le temps du schisme, c'est-à-dire, depuis la vingtième année du règne de feu le roi Henri VIII, et faire en sorte que le révérendissime légat ait pour agréable le présent acte." Après cette solennelle rétractation, après cet appel fait à Dieu de la sincérité de leur repentir, ils procédèrent au rappel de tous les actes qui avaient été passés contre la suprématie et l'autorité du pape ; ils déclarèrent, de la manière la plus expresse et la plus solennelle, qu'aucun roi ou reine d'Angleterre n'avait jamais été et ne pourrait jamais à l'avenir être chef de l'Eglise, et n'avait jamais eu, ni ne pourrait jamais avoir aucune prétention à un droit de suprématie à l'égard de l'Eglise ; mais dans ce même acte du parlement, dont chaque phrase fait frémir ceux qui le lisent, ils prennent un soin particulier, tandis qu'ils reconnaissent leur acte de pillage, de s'assurer à eux-mêmes, par des clauses répétées, la possession non interrompue du tiers des biens du royaume, qu'ils avaient enlevé à l'Eglise et aux pauvres.

La suite au prochain numéro.

La ruse annonce moins d'esprit que de faiblesse.

BACON.

BULLETIN.

Missions des Iles Manitoualines. — Encore un mot au Witness. — Conversions. — Capitaine de Roucy. — Suison.

Nous donnons ici quelques détails que le R. P. Hanipaux nous transmet sur la mission de l'île Manitoualine.

..... Le R. P. Choné, supérieur de la mission des Jésuites à Manitoualine, en revenant de Sandwich, a fait une mission de six semaines à la grande baie de Owen's Sound. Il s'y trouve des anglais, des sauvages méthodistes, une douzaine de familles de sauvages catholiques et quelques Canadiens. Ce mélange nuit beaucoup à la foi et donne lieu à des tracasseries qui peuvent être regardées comme des persécutions contre des âmes simples et privées de pasteurs. Owen's Sound il est allé à l'île Beau-Soleil qu'il a évangélisée pendant huit jours, et enfin il s'est rendu à Penetanguishiac où il a donné une mission de quinze jours aux canadiens et aux métis qui y résident.

Après trois mois d'absence, il est revenu à Ste. Croix de l'île Manitoualine. Il était parti la veille de la Toussaint dans le canot d'un sauvage qui allait à la Grande Baie. Il est revenu à pied, lorsque la glace était assez forte. Il s'est servi de raquettes pendant la plus grande partie du chemin. Le mal de raquette le prit le deuxième et troisième jours de marche, et le dernier jour à trois lieues de Ste. Croix il fut obligé de se mettre sur la traîne de son chien. Il ne pouvait plus avancer.

Pendant trois semaines après son arrivée, il est reparti pour visiter les sauvages de Chichigwaning, à trente lieues d'ici. Il ne se sentait plus de son mal.

Pendant la longue absence du P. Choné, je gardais seul le poste de Ste. Croix. Je consacrais le dimanche à l'instruction des grandes

personnes, et chaque jour de la semaine à celle des enfans. J'avais tous les jours des confessions à entendre. Il y a dans ce village beaucoup de bon, et aussi beaucoup de bien à faire.

Après le 1<sup>er</sup> janvier, j'ai commencé à visiter les peuplades de sauvages placés près de nous dans un rayon de cinq ou six lieues. Il y en a cinq principales. Je passais une semaine dans chacune, et quand j'étais seul, je revenais au village tous les dimanches. J'emportais avec moi ma chapelle et mon lit. Si j'avais eu à aller plus loin, il m'aurait fallu emporter des vivres pour moi, mon compagnon, et pour mon chien qui n'est pas le moins utile du voyage. C'est lui qui traîne sur une petite planche les provisions, le lit et la chapelle, sans oublier la hache. Le soir nous cabanions à l'entrée d'un bois pour entretenir plus facilement notre feu. Là, nous faisons la cuisine, nous nous chauffons, nous prions, nous dormons. Arrivés chez les sauvages, nous faisons les exercices ordinaires des retraites, instructions, catéchismes et confessions toute la journée. Nous retranchons, comme vous le pensez bien, les processions et les cérémonies à grand appareil. Je n'avais pas besoin non plus de m'arracher les entrailles pour faire arriver ma voix à l'extrémité de l'auditoire. J'étais ordinairement dans une petite maison en bois dont la voute est en écorce, ou même dans ces cabanes pointues dont les murs ne sont que quelques écorces appuyées sur des perches qui se croisent par le haut. Il y a juste ce qu'il faut pour empêcher la pluie de tomber en droite ligne sur ceux qui sont dans l'intérieur, mais rien de plus. Le feu est au milieu de la salle ronde. Les auditeurs sont tout autour, les uns appuyés sur leurs genoux, les autres assis à terre, d'autres couchés tout de leur long. Chacun change d'attitude, quand il veut et selon le besoin qu'il ressent. Mes grands mouvemens d'éloquence parfois, c'était de m'arrêter tout court, au milieu de mon débit et de demander à l'un : Est-ce que tu dors ? A l'autre : Comprends-tu ce que je dis ? Souvent ils me répondent : Non, tu ne parles pas bien. Alors je reprends mon discours le plus clairement que je puis, et je recommence les mêmes questions jusqu'à ce qu'ils me répondent : Je comprends.—Vers midi ou le soir, après ma *péroraison*, je leur dis : J'ai faim ; est-ce que vous ne me donnerez pas à manger ? Ils se mettent alors à préparer une petite réfection. On réchauffe ce qui avait été cuit le matin ou la veille. C'est ordinairement du poisson ou des patates. Le sauvage prend avec les mains le reste de poisson qu'il réservait ; il le tourne et le retourne devant le feu et puis il le présente dans un plat de fer blanc où sur une écorce. Le soir je m'enveloppe comme les autres dans une couverture et je m'endors sans autre crainte que de laisser brûler mon lit en m'approchant trop près du feu.

Nous disions la sainte messe tous les jours dans ces pauvres cabanes. Nous l'ornions de notre mieux, Nous formions, comme nous pouvions, une table d'autel et alors notre Seigneur venait aussi du ciel dans la cabane du sauvage, et ordinairement avant notre départ, il se donnait à plusieurs d'entre eux dans la sainte communion.

....Des marchands sont venus livrer des boissons fortes à quelques sauvages. Ils se sont enivrés. J'ai interdit pour un mois l'entrée de l'église aux cinq coupables. C'était pour eux la peine la plus grande qu'on puisse leur infliger. Un d'entre eux, un jour de fête, entra dans la chapelle pour venir demander pardon publiquement devant tout le monde. Je dis alors à l'assemblée : Dieu a pitié de lui, je l'espère ; il faut aussi que nous lui pardonnions. Il sera fidèle à sa promesse. Les autres sont venus se confesser plusieurs fois ; un d'entre eux était plus mort que vif. Je les ai laissés, pour l'exemple, faire leur pénitence jusqu'au bout. Ce qu'il y avait de plus lugubre et de plus solennel c'était le son de notre cloche, qui tous les soirs, pendant ce tems-là, sonnait les glas de la mort pour exhorter les âmes ferventes à gémir sur ce malheur.

A l'occasion de cet accident, nos chefs se sont réunis, et dans trois séances, ils ont fait des réglemens pour prévenir de semblables désordres. Ils ont nommé douze surveillants. Si un bâtiment quelconque vient aborder près du village, on sonne le tocsin, les surveillants se rassemblent et vont parler au capitaine. Ils lui demandent : As-tu de l'eau-de-feu ?—S'il répondent : *Oui* ; ils ajoutent : De la part de

tous les chefs du pays, nous te défendons d'aborder. S'il n'en a pas, ils lui disent : Tu peux venir ; mais si pendant ton séjour ici tu enivres quelqu'un, nous t'avertissons de la part de tous les chefs que les sauvages se réuniront pour détruire ta boisson et te renvoyer. Ils ont publié cette loi le dimanche après la messe.

Quelques tems après une barge est venue. Les deux conducteurs ne parlaient qu'anglais et nos surveillants ne purent pas se faire comprendre. Cependant une pauvre femme qui avait été comme les autres acheter leurs provisions, s'enivre à leur bord. A cette nouvelle, je sonne le tocsin moi-même. Je monte en canot avec les surveillants et je vais à la barge qui était à l'ancre dans la baie. J'interroge cette femme devant les marchands. Elle avoue qu'elle a été enivrée avec de l'eau-de-feu. Je dis alors aux marchands : Je vous donne jusqu'à midi pour terminer vos affaires. Après midi sonné, personne ici n'aura communication avec vous et vous partirez avant la nuit. Ils eurent la prudence d'obéir, sans cela les sauvages s'étaient chargés de leur faire justice. Je réunis alors dans le village le plus de monde que je pus, et je fis à la coupable une sévère réprimande, en lui imposant une pénitence proportionnée à son scandale. Elle a montré un sincère repentir....

—Par complaisance pour le *Witness*, nous allons lui donner un extrait du *Journal des Débats* rapporté par Crétineau-Joly ; il y verra que sans nuire à l'infaillibilité vraie ou prétendue du Pape, le St. Siège a pu selon les circonstances annuler et réhabiliter l'Ordre des Jésuites, comme il le peut pour tous les autres ordres religieux en général. Quant aux questions vagues et incohérentes du *Witness*, qu'il sache que notre intention n'est pas de changer notre feuille en un journal de controverse ; d'ailleurs, elle serait inutile en une langue étrangère à la sienne. S'il interroge de bonne foi, s'il veut connaître la vérité, et marcher à la lumière de son flambeau, qu'il étudie la Religion Catholique dans ses sources ; nous le renvoyons encore une fois aux auteurs que nous lui avons cités ; qu'il y ajoute les livres de controverse, les théologies latines, françaises, anglaises, espagnoles, etc., etc., etc., qui ont été écrites depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours ; il y trouvera la réponse à toutes ses objections, qui ont été mille et mille fois réduites en poudre, et mises au néant. La tâche sera peut-être un peu longue. Qu'importe quand on veut s'instruire et qu'on a le moyen de trouver la solution de ses difficultés dans les auteurs, il n'est pas convenable de troubler les autres là-dessus ; cela serait tout au plus permis à un enfant qui n'aurait pas encore l'usage de l'étude. En religion comme partout ailleurs, quand on veut discuter sur une matière quelconque, il faut s'en instruire à fond ; mais revenons au passage de Crétineau-Joly.

« Les nouveaux Jésuites sont ce qu'étaient les anciens. Outre le même nom, le même habit, la même règle, les nouveaux vont être formés par les anciens encore subsistans, ces restes d'Israël que la Providence ne semble avoir conservés que pour être les dépositaires du feu sacré et des vraies traditions et principes de l'Institut. De sorte que, la chaîne depuis saint Ignace ne se trouvant nullement interrompue, on peut dire que les nouveaux Jésuites sont véritablement les successeurs des anciens, et que l'Ordre, sans avoir la même étendue, n'en a pas moins la même perfection : identité aussi précieuse qu'honorable, qui est tout à la fois et le garant de sa durée et la digue la plus puissante aux perfides réformes que pourraient méditer certains esprits systématiques, et la plus décisive réponse aux assertions de ses ennemis et le triomphe le plus noble qu'il ait pu remporter contre les injustes provocateurs de sa destruction.

« En replaçant la Compagnie de Jésus sur les anciennes bases, et dérogeant pour cet effet au bref de Clément XIV, son vertueux successeur ne met nullement le Saint-Siège en contradiction avec le St. Siège. C'est la nécessité qui fit donner le bref de destruction, et c'est aussi la nécessité qui fait donner le bref de résurrection, avec cette différence que la première nécessité était fille de la crainte et de l'obsession où des hommes puissans tenaient ce malheureux Pontife, auquel ils firent disperser d'un trait de plume vingt mille ouvriers infatigables qui, dans les quatre parties du monde, allaient prêchant et

enseignant ; que la nécessité d'aujourd'hui est la sùle du tems et de l'expérience, qui nous éclaire sur les malheurs qui ont suivi cette fatale époque et sur le besoin de les réparer. Ce besoin, n'en doutons pas, se fera sentir dans les États catholiques à mesure que les haines et les préventions s'affaibliront, que l'esprit de parti s'éteindra dans les malheurs communs, que les souverains ouvriront les yeux sur leurs vrais intérêts, que l'impïété se trahira par de nouveaux excès, et que le progrès des mauvaises mœurs convaincra les esprits les plus aveugles de ce principe du grand Bacon que, pour élever la jeunesse, on ne trouvera jamais rien de mieux que les écoles des Jésuites." (Extrait du *Journal des Débats* 10 vendémiaire an XIII, (2 octobre 1804) cité par Crétineau-Joly, dans son *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*. Volume V. Page 406, édition de Paris 1846.)

—  
Catéchisme à l'usage du Witness.

Introduction.

Décidément le *Witness*, touché du miracle de l'Hôtel-Dieu, veut faire sa première communion, et en conséquence il demande bien dévotement à apprendre son catéchisme. Pour satisfaire ses pieuses intentions, nous lui en composerons un tout exprès, par chapitres, suivant les progrès qu'il pourra faire dans les superstitions de ces pauvres Papistes.

—  
CHAPITRE PREMIER.

*Du Pape et de bien d'autres choses.*

- D. Le Pape est-il infallible ?  
 R. Non, comme individu et théologien particulier.  
 D. Le Pape est-il infallible ?  
 R. Oui, comme chef enseignant l'Eglise.  
 D. Quand est-il chef enseignant l'Eglise ?  
 R. Quand il prononce *ex cathedra*, (le *Witness* entend le latin sans doute) *ex cathedra*, en matière de foi.  
 D. Est-on obligé d'obéir aux Bulles des Papes ?  
 R. Oui, comme à toutes les autres loix.  
 D. Toutes les Bulles sont elles infallibles ?  
 R. Non.  
 D. Quelles Bulles sont infallibles ?  
 R. Les Bulles dogmatiques.  
 D. Quelles Bulles sont faillibles ?  
 R. Les non-dogmatiques.  
 D. La Bulle de suppression des Jésuites était-elle dogmatique ?  
 R. Non.  
 D. Celle de leur rétablissement ?  
 R. Non.  
 D. Fallait-il obéir à la Bulle de suppression ?  
 R. Oui.  
 D. Et à celle de rétablissement ?  
 R. Oui.  
 D. Laquelle des deux était infallible ?  
 R. Ni la première, ni la seconde..... Oh !  
 D. Pourquoi donc cela ?  
 R. Parce qu'elles n'étaient point *dogmatiques*.  
 D. Comment reconnaître une Bulle dogmatique ?  
 R. Par son exposé du dogme.  
 D. Qu'a fait la Bulle de suppression ?  
 R. Une *vraie* suppression.  
 D. Qu'a fait la Bulle de rétablissement ?  
 R. Un *vrai* rétablissement.  
 D. Quelle Bulle fut moins utile ?  
 R. Celle de suppression.  
 D. Quelle Bulle fut plus utile ?  
 R. Celle du rétablissement.  
 D. Etes vous donc tous Jésuites ?  
 R. Oui, sur ce point-là.  
 D. A quoi sert un Pape ?  
 R. A tout gouverner.  
 D. N'est-ce pas une *Lettre morte* ?  
 R. Oui, quand le Pape est mort.  
 D. Est-ce une *Lettre vivante* ?  
 R. Oui, quand le Pape est vivant.  
 D. L'infaillibilité dogmatique peut-elle être utile encore aujourd'hui ?  
 R. Oui, pour qui veut croire.  
 D. A quoi sert la Foi ?  
 R. A faire son salut.  
 D. A quoi sert un Pape infallible ?  
 R. A bien décider.  
 D. Tout article de foi n'est-il pas décidé ?

- R. (Plusieurs voix) Oui, oui, oui ; non, non, non-oui non.  
 D. Pourquoi ce brouhaha ?  
 R. C'est que l'on ne s'entend pas.  
 D. Ne pourrait-on pas s'entendre ?  
 R. Oui, avec un juge infallible.  
 D. A quoi bon ce juge, quand on a la Bible ?  
 R. Eh bien, essayez sur la Trinité.  
 D. Y a-t-il une Ste. Trinité ?  
 R. Oui, dit le Trinitaire.  
 D. Y a-t-il une Ste. Trinité ?  
 R. Non, dit l'Unitaire.  
 D. Et qui donc décide ?  
 R. Le Chef infallible.  
 D. Mais, que dit la Bible ?  
 R. Qu'il n'y a qu'une personne en Dieu dit ma Bible Unitaire.  
 D. Mais encore que dit la Bible ?  
 R. Qu'il y a trois personnes en Dieu, dit ma Bible Trinitaire.  
 D. Mais, à quoi bon la Bible ?  
 R. A prouver le Pape infallible.  
 D. Comment, comment ?  
 R. Oui, parce que sans un juge infallible, la Bible est la source de toutes erreurs et hérésies.  
 D. Avez-vous fini ?  
 R. Oui, pour aujourd'hui.

—  
Un correspondant écrit au *Tablet* :

"Monsieur, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous informe de la réception au catholicisme de demoiselle du Penchallon, de deux de ses deux sœurs et de son frère, on rapporte que sa mère et une autre de ses sœurs doivent aussi faire obijuration. Dieu le veuille. J. K. B.

"St. Servan, 13<sup>ème</sup>. jour du Carême."

M. J. C. W. Rubensohn, a été reçu, le premier mardi du carême dans l'église catholique par le Rev. John Walsh. Ce monsieur était juif de religion, son abjuration a eu lieu dans l'église de Ste. Marie, Moorfields.

Judi le 4 mars Jabez M. Gibson a été baptisé solennellement suivant le rit du rituel par le très-Rev. Dr. Brown vic. apost. de Galles qui lui a conféré immédiatement après le sacrement de la confirmation. Le lendemain il a reçu la sainte communion. M. Gibson jusqu'alors avait fait partie de la société des Amis ; il avait voyagé longtemps dans l'Orient, et a apporté de l'eau du Jourdain qui a servi à son baptême. Deux ans auparavant il avait rencontré près de Rome chez un de ses amis le card. archevêque-évêque d'Imola, maintenant le pape Pie IX, il parla longtemps de religion avec Son Eminence. Les parents et marie de M. Gibson furent Philip Jones Esq., et Demoiselle Jones de *Lanarth Court*.

—Nous avons parlé dans notre dernier numéro d'un nommé de Roucy en qui coulent peut-être les derniers restes du sang de Charlemagne. Ceux qui s'occupent des chroniques du Canada pourraient consulter dans les archives de la province, ils y trouveraient peut-être le nom d'un Monsieur de Roucy, capitaine de frégate, qui fut pris par les anglais près de Percé, baie des Chaleurs. Il paraît qu'il était venu à terre, et que pendant ce tems, son bâtiment fut pris par surprise. Il en appela à la générosité ou plutôt à la justice anglaise prétendant qu'on l'avait pris en trahison, mais il ne fut point écouté. Alors il ne voulut point retourner en France, où il prévoyait qu'il serait disgracié ; il resta dans la baie des Chaleurs, et finit ses jours près de Bonaventure. Il fut toujours bien vu et respecté des autorités, avec lesquelles il entretenait des correspondances amicales ; cependant un jour qu'un M. Robbin, grand commerçant de l'endroit, avait dit qu'il tuerait le chien du capitaine de Roucy. Celui-ci de dit : *Si M. Robbin tue, moi je tuerai aussi*. M. Robbin sachant que le Capt. de Roucy n'était pas un homme à mépriser, le cita à la cour devant le juge O'Hara, comme menaçant de le tuer ; le juge demanda au Capt. de Roucy : N'avez-vous pas menacé de tuer M. Robbin ? Non, dit-il.—Cependant vous avez dit que vous tueriez.—Oui. Si M. Robbin avait tué mon chien, j'aurais tué son âne. En effet M. Robbin avait fait venir des ânes de Jersey, ce qui était très-rare en ce pays. N'importe ; si les de Roucy descendent du grand empereur Charlemagne, on devrait noter dans l'histoire qu'un de ces descendants est mort en Canada dans la baie des Chaleurs.

—Avant que de quitter nos climats pour quelques mois, l'hiver accompagné de son fidèle écuyer le froid, est venu faire une *petite ronde-major* ; pendant ce tems le printemps étant blotti dans sa guérite, il faudra pourtant qu'il en sorte pour livrer les clefs de la belle saison à l'été qui ne doit pas tarder à venir prendre possession de son domaine. En attendant, les éditeurs de jour-

aux se mettent la tête à la torture pour faire de l'esprit à la toise. Avant hier il faisait un vrai froid d'hiver, hier matin la terre était couverte d'une couche de fri-mat; l'après-midi le temps s'est adouci et il est tombé un peu de neige nouvelle. La glace est partie depuis Laprairie jusqu'à la Longue Pointe, mais elle tient ferme plus bas. On passait encore mardi dernier en voiture sur la baie de Missisquoi.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—S. S. le pape Pie IX vient de nommer une commission spéciale qui, sous la présidence de S. Em. le cardinal Altieri, secrétaire des *Mémoires*, est chargée de faire un rapport sur la manière de placer dans les attributions de la *magistrature romaine* (autorités municipales,) certaines branches de l'administration qui regardent plus particulièrement la ville de Rome; S. S. a voulu qu'il fût tenu compte des différences que le titre de capitale de l'Etat pontifical établit entre Rome et les autres villes des provinces.

Outre S. Em. le cardinal Altieri, qui en est président, cette commission se compose des princes Orsini et Borghèse; du marquis del Bufalo, du chevalier Ferd. del Cinque, du chevalier D. Vincent Colonna, de Mgr. Bartoli, avocat-général du fise, et de l'avocat consistorial Armellini.

Le premier lundi de Carême, le Pape se rendit en cortège de cérémonie, à l'église del Gesù, pour visiter le très-saint Sacrement, qui y était solennellement exposé. Le R. P. Roothaan, général des Jésuites, à la tête de ses religieux et des élèves du collège germanique, eut l'honneur de recevoir Sa Sainteté. Après avoir prié quelque temps devant le maître-autel, Pie IX passa dans la sacristie, où il daigna, avec sa bienveillance accoutumée, admettre au baisement du pied les RR. PP. de la Compagnie et leurs élèves, ainsi que le grand nombre de personnes qui s'empressent toujours d'accourir partout où l'on sait que le Saint-Père doit se montrer.

Le 24 février, Sa Sainteté, sans être attendue, fit une visite à la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem, desservie par les moines de Cîteaux. En sortant de l'église, Pie IX daigna se rendre dans l'intérieur du couvent, où, à la première nouvelle de cette visite imprévue, tous les religieux étaient accourus au-devant de l'auguste pontife. S. S. s'arrêta quelques momens dans la cellule du R. P. abbé, et visita ensuite la riche bibliothèque du couvent, conversant familièrement avec les respectables religieux, qu'elle laissa pénétrés de la reconnaissance et de la joie la plus profonde.

Le lundi suivant, 1er mars, l'ambassadeur extraordinaire de la Porte-Ottomane fut reçu par le Pape en audience particulière, pour prendre congé de Sa Sainteté. Le fils de Chakih-Effendi, Ali-Effendi, second secrétaire de l'ambassade, et l'interprète, M. de Manass, eurent ensuite l'honneur d'être aussi reçus par le Saint-Père, qui leur fit ses adieux de la manière la plus cordiale, et dans les termes de la plus gracieuse bienveillance. L'ambassadeur ture et sa suite partirent le lendemain pour Ancône, à sept heures et demie du matin.

La ville de Josi où est morte, comme nous l'avons dit, la comtesse Marguerite Na-taj Ferretti Mosconi, tante du souverain Pontife Pie IX, a payé un nouveau tribut de regrets et de prières à la mémoire de cette pieuse et illustre femme que ses vertus avaient rendue si chère à tous. Le trentième jour après son décès, un service funèbre a été célébré avec une grande solennité pour le repos de son âme dans l'église cathédrale, S. Em. le cardinal Corsi, évêque de Josi, le gouverneur de la ville, toutes les autorités civiles et militaires, au milieu d'un immense concours d'habitans de toute condition, assistaient à cette religieuse cérémonie. Une oraison funèbre y fut prononcée par le docteur Giannini, professeur d'éloquence, et les prières de l'absoute solennelle furent récitées par Son. Eminence le cardinal-évêque.

FRANCE.

—On lit dans l'*Ami de la Religion* du 13 février:

“Ce qui a été si souvent annoncé comme un fait prochain et inévitable, est aujourd'hui franchement avoué et formellement déclaré par la *Gazette évangélico-catholique* du docteur Hengstenberg, dernière voix qui, à Berlin, s'élève encore pour la défense du système évangélique dans le protestantisme. Dans un article intitulé de: “Point de séparation des deux routes”, cette feuille reconnaît: “que le schisme qui existe aujourd'hui dans l'Eglise évangélique est trop profond, trop large et trop grand pour que l'on puisse espérer d'y porter aucun remède. Il est inévitable, selon ce journal, que les deux fractions opposées continuent à se séparer et à se diviser en deux parties fort inégales, à savoir: une fraction croyante très-minime, et une énorme fraction incroyante, c'est-à-dire, rationaliste.” A cette occasion, la feuille protestante appelle l'attention de ses lecteurs “sur le puissant organisme de l'Eglise catholique” dont l'indestructible unité fait la confusion du protestantisme avec tous ses déchirements. “Nous avons vu, dit-elle, l'Eglise romaine se fortifier par l'effet même de la défection du germano-catholicisme, et nous la félicitons de s'être débarrassée de pareils prêtres, et d'avoir de plus en plus appris non à compter, mais à peser ceux qui sont à elle. Notre Eglise évangélique est pleine d'hummeurs morbides; il lui faudrait un puissant exutoire, au moins pendant six années, pour s'en débarrasser et rendre à son sang de la pureté et de la vitalité. Ah! si notre Mère bien-aimée était redevenue plus

fidèle à sa foi et à sa confession, alors elle pourrait se réédifier et reprendre son ancienne beauté!”

Il est vraiment incompréhensible qu'un homme aussi éclairé que le docteur Hengstenberg attribue à une simple différence d'organisation, ce qui perd l'une des deux sociétés dont il s'occupe, et conserve l'autre. Celle-ci condamne toutes les erreurs, sans aucune considération du nombre de ceux qui les professent; elle répudie jusqu'aux tentatives erronées ou suspectes d'erreur, et elle exige la même soumission de tous ses enfans, excluant de son sein tous ceux qui lui refusent obéissance. L'autre, au contraire, tolère chez elle toutes les erreurs; elle se les affilie toutes, de sorte qu'il suffit de nier quelque dogme de l'Eglise universelle pour être protestant bien venu et très-bien accueilli. Les dissidences sont sa vie, comme l'unité est la vie de l'Eglise catholique. Ce sont deux natures diamétralement opposées, et dont le sort final doit être la vie et la mort.

ALLEMAGNE.

—La diète de germanique va bientôt s'occuper des perturbations religieuses qui troublent l'Allemagne. Déjà l'année dernière ce grave sujet avait un moment fixé son attention; mais, l'on avait jugé plus prudent de laisser les choses se développer de plus en plus. Aujourd'hui que l'expérience, est faite, et qu'il est pleinement connu et prouvé que les *illuminés protestans*, aussi bien que les *dissidens rongistes*, bien qu'il n'aient pas publiquement accompli la fusion de leurs sociétés en une association commune, forment cependant une secte encore plus révolutionnaire qu'irreligieuse, le moment semble venu de décréter des mesures générales et coercitives contre l'extension ultérieure de cette secte dangereuse. Le projet peut être bon et utile; mais par quelle voie parviendra-t-on à extirper des principes, qui, du haut des chaires ecclésiastiques et universitaires, ont été jetés à profusion parmi le peuple et dans la classe des soi-disant savans.

Ami de la Religion.

## NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

*Nominations.—Bureau du Secrétaire.—Montréal, 24 avril 1847.*

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, à savoir:

L'hon. Jean Roch Rolland, pour être juge en chef de la cour du banc de la reine de Sa Majesté dans et pour le district de Montréal.

L'hon. James Smith, pour être un des juges de la cour du banc de la reine de Sa Majesté dans et pour le district de Montréal.

William Badgley, *éc.*, pour être procureur général dans et pour cette province du Canada ci-devant Bas-Canada.

William Badgley, *éc.*, pour être membre du conseil exécutif de Sa Majesté dans et pour la province du Canada.

Joseph Jones et Melchior Alphonse de Salaberry, écuyers, pour être conjointement coronaires dans et pour le district de Montréal.

Anselme Douaire Bondy, écuyer, pour être avocat, procureur, solliciteur et conseiller dans toutes les cours de justice de Sa Majesté dans cette partie de la province du Canada ci-devant Bas-Canada.

J. Dourne, écuyer, a été admis mardi dernier à pratiquer comme avocat, dans le Bas-Canada, après avoir subi son examen devant son honneur le juge en chef. Ses examinateurs furent M. C. S. Cherrier, J. U. Beaudry, et Robertson.

*La débacle.*—Le *Herald* de samedi publie la note suivante qui lui a été communiquée par M. Campbell du Pied du Courant. Elle donne, comme on le verra, la date du départ de la glace devant cette ville, depuis 1824 jusqu'à l'année dernière.

En 1824, 10 avril—1825, 16 mars—1826, 11 avril—1827, 4 avril—1828, 29 mars—1829, 11 avril—1830, ————1831, 3 avril—1832, 19 avril—1833, 4 avril—1834, 29 mars—1835, 3 avril—1836, 28 avril—1837, 15 avril—1838, 7 avril—1839, 7 avril—1840, 4 avril—1841, 19 avril—1842, 31 mars—1843, 25 avril—1844, 10 avril—1845, 3 avril—1846, 4 avril—1847

Voici maintenant les dates de la débacle du Lac St. Pierre, ainsi que l'époque où la glace s'y est arrêté en automne. Ce tableau est emprunté à des notes tenues par M. Desaulniers, professeur au Collège de Nicolet.

Années.	Ouvert.	Fermé.
1838,	21 avril.	4 Dec.
1839,	17 do.	23 do.
1840,	13 do.	4 do.
1841,	23 do.	26 do.
1842,	15 do.	8 do.
1843,	29 do.	14 do.
1844,	14 do.	29 Nov.
1845,	19 do.	3 Dec.
1846,	3 do.	26 do.

—Le Bureau des Terres a été transporté de la maison de l'hon. D. B. Viger, rue Notre-Dame, à la maison occupée dernièrement par l'hon. Peter McGill, rue St. Gabriel, vis-à-vis le Champ-de-Mars. Vu le déménagement, le bureau ne sera ouvert de nouveau que le 14 mai. Nous tirons ces renseignements de *journal anglais*, où ce changement est annoncé par le chef du département des terres.

—Nous sommes heureux d'annoncer que les souscriptions reçues par l'association britannique pour les secours à distribuer dans les paroisses éloignées d'Irlande et d'Ecosse, s'élèvent à plus de cent mille livres sterling.

*New-Brunswick.*—Les dernières nouvelles nous apprennent que la session a été close le 14 du courant. Le gouverneur a exprimé sa satisfaction sur les travaux de la session. Avis a été donné que pour la prochaine session le siège du gouvernement est changé de Fredericton à St. Jean.

## FRANCE.

—M. Martin (du Nord) vient de succomber, au château de Lormoy, à la maladie dont il était atteint. Depuis 1830, c'est le troisième ministre mort en fonctions ; M. Casimir Périer, président du conseil, et M. Humann, ministre des finances, ont été frappés avant lui.

*Affaires d'Europe.*—*L'Isthme de Suez.*—On dit que la France, l'Angleterre et l'Autriche ont conclu un traité avec la Porte-Ottomane, pour couper l'isthme de Suez, et que cette grande entreprise sera exécutée dans peu d'années. Aux termes du traité, l'Autriche serait chargée du soin de la côte et du règlement du port d'Alexandrie ; le gouvernement d'Egypte prendrait soin du Nil jusqu'au désert ; la France établirait la route à travers le désert, et l'Angleterre se chargerait du port de Suez et ferait les travaux nécessaires. Les steamers seraient fournis par les Lloyd's autrichiens et la Compagnie des Indes-Orientales. M. Negretti et d'autres ingénieurs participeraient pour l'Egypte au mois d'avril. On dit aussi que les travaux seraient exécutés par une compagnie particulière, ce qui n'empêcherait pas cependant les gouvernements de prêter leur assistance.

—Il y a, comme on sait, 45 casernes à Paris ; ces 45 casernes nourrissent en ce moment, par suite des retranchemens et des privations que nos soldats s'imposent, 15, à 1,500 malheureux de leur voisinage.

—*La Patrie* annonçait mercredi soir qu'elle tenait de bonne source que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, avaient protesté en commun contre la souveraineté du Bey de Tunis.

—M. le duc Armand de Polignac, le général Drouot et M. Benjamin Delessert sont morts.

## ANGLETERRE.

—Les nouvelles les plus importantes d'Europe apportées par le *Cambria* concernent le prix des subsistances ; la rareté ayant amené une importation immense ; les marchés se sont trouvés inondés ; le blé d'Inde est tombé à 24s le quarter, le blé de 7s à 8s, et la fleur en proportion. Une légère réaction eut lieu avant le départ du steamer. Le blé Canadien est coté à 10s 6d à 11s ; le blanc, à 11s à 11s 3d, les pois à 56s à 60s ; la fleur fine, 37s à 38s, inférieure 33s à 37s. Les alcalis sont inactifs, potasse 31s 6d à 32s ; perlasse 29s.

Le Parlement Impérial est principalement occupé d'une loi pour les pauvres d'Irlande ; la mesure est passée à sa seconde lecture dans la Chambre des Communes, on la considère assurée là, mais on ne sait quel sort elle aura dans la Chambre des Lords.

*Perte du Tiger.*—Les journaux apportés par le "Gladiator" annoncent la perte du steamship anglais "Tiger," qui faisait le service de la Péninsule et du Levant. Il a fait côte, près de Lisbonne, le 20 février, et s'est perdu complètement. C'était un steamer en fer de grande dimension et valant \$150,000.

—A Hull, en Angleterre, il s'est formé une société pour proscrire l'usage des corsets et des baleines de la toilette des femmes. Cette société, qui a pris pour titre *Anti-stay and corset Society*, est placée sous la direction du révérend M. Dobbin ; elle prétend que l'usage des corsets est une des causes principales des maladies de poitrine dont souffrent tant de jeunes personnes, et veut agir principalement sur les mères de famille, pour préserver leurs filles de ces funestes conséquences.

## IRLANDE.

—Le comte d'Orsay vient d'exécuter une petite statue d'O'Connell, qui doit être vendue au profit des pauvres de l'Irlande.

*Nombre des victimes en Irlande.*—M. de Saint-Aulaire fils, est revenu de Londres en France. Avant de partir, il a dîné avec lord Lansdowne, ministre du commerce et grand propriétaire en Irlande. Lord Lansdowne lui a dit que depuis que la famine sévissait en Irlande, dans ces derniers tems il était mort de faim, et aussi de la fièvre qui suit les longues abstinences, un million d'hommes, de femmes et d'enfans !...

Le nombre des destitués d'Irlande qui ont émigré à Liverpool est de 40,000.

## ALLEMAGNE.

—Quatorze cents habitans d'une ville de Hesse D'Armstadt ont demandé la permission d'émigrer aux Etats-Unis.

—Durant l'année 1846, on a ramassé dans les rues de Copenhague 605 personnes en état d'ivresse, dont plus d'un quart du sexe féminin.

## ESPAGNE.

—L'état de l'Espagne est précaire. Il est bien vrai que la jeune Reine et son époux sont en antagonisme conjugal et domestique ; on dit que la reine s'est éprise d'un jeune général du nom de Serrano. Elle n'est pas bien avec ses ministres ; on craint une nouvelle révolution soulevée, dit-on, par le fils de Don Carlos. La reine Christine a pris refuge en France.

## RUSSIE.

—La *Gazette Universelle* de Prusse nous apporte des nouvelles de Saint-Petersbourg jusqu'au 4 mars. L'armée russe avait remporté divers avan-

tages dans le Caucase sans que cependant il y eût eu aucun engagement décisif. De leur côté, les Circassiens ont exterminé presque entièrement la tribu des Achemes alliée de la Russie. Les Achemes se trouvaient à Cassaban lorsque les Circassiens ont fondu sur eux et passé au fil de l'épée cinq mille hommes, femmes et enfans.

## MEXIQUE.

*Nouveau Mexique.*—*Encore une bataille.*—Une dépêche télégraphique nous apprend que des avis de Santa-Fé ont été reçus à St-Louis, jusqu'au 10 février.

Le colonel Price, avec 300 hommes et 4 obusiers, s'est avancé, le 31 janvier, sur Puebla, près de Santa-Fé, où les Mexicains avaient fortifié deux grandes maisons et une église, et a commencé l'attaque immédiatement. A la première charge des dragons et de l'infanterie, sept Américains ont été tués et plusieurs autres ont été blessés. Le capitaine Burguin fut atteint mortellement à la poitrine en tête de sa compagnie.

On fit l'assaut de l'église et des maisons ; les Mexicains se retirèrent, et les dragons, les poursuivant, en tuèrent 150 ou 200.—La victoire fut complète ; elle coûta aux Américains, 12 tués et 30 blessés.

—Les journaux de Saint-Louis contiennent les détails du massacre de Toas : Le général Ellicott Lee, qu'on avait compté parmi les victimes, n'a pas été mis à mort. Fait prisonnier et indignement traité par les insurgés, sa vie a été respectée, grâce à l'intercession d'un prêtre qui s'est efforcé de mettre un frein aux atrocités des meurtriers.

Le gouverneur Bent, avant d'être mis à mort, a été soumis aux plus horribles tortures.

Le principal chef de l'insurrection, Pablo Montoya, a été pris, jugé par un cour martial, condamné et pendu.

—L'entrée de Santa-Anna dans la capitale du Mexique, annoncée depuis quelques jours déjà, nous est confirmée par les journaux mexicains eux-mêmes reçus jusqu'au 27 mars.

Il paraît hors de doute que la présence de Santa-Anna a mis un terme à la révolution. Dès le 21 mars, avant même d'avoir prêté son serment, le président avait envoyé un exprès au général Canaliza, avec instructions pour qu'il s'entendît avec le commandant des troupes insurgées, et qu'il donnât aux forces placées sous son autorité, de se retirer dans leurs quartiers, de s'y réunir, de retirer les armes qu'il avait confiées aux citoyens non militaires, et de renvoyer ces derniers dans leurs foyers. Il l'avait, en même tems, chargé de tout conclure pour le jour suivant, et de faire enlever les barricades, pour que les habitans pussent vaquer librement et en sûreté à leurs occupations.

On dit qu'il a fait cause commune avec le parti ecclésiastique, et que l'archevêque de Mexico lui a consenti une avance de 5 millions de dollars pour chasser les *barbares* du Mexique ; mais cette assertion, malgré sa vraisemblance, nous semble quelque peu hasardée. Santa-Anna, pour prendre le pouvoir, a tiré très-habilement parti de la situation ; naviguant entre deux eaux, il s'est posé, comme médiateur, entre les deux principales factions qui, depuis un mois, luttèrent sans résultat dans les rues de Mexico. Mais il n'a pas, que nous sachions, favorisé les prétentions de l'une au détriment de l'autre. Il y a mieux, Gomez Farias, l'instigateur de toutes les mesures prises contre le clergé, n'est pas tombé du pouvoir ; il a conservé le titre que lui avait conféré le congrès, celui de vice-président de la république mexicaine. Il s'est vu dessaisir, il est vrai, de l'exercice du pouvoir exécutif par le retour de Santa-Anna ; mais il n'y a, dans ce fait, rien que de très-naturel et de très-légal, le vice-président ne devant exercer les pouvoirs de l'exécutif qu'en l'absence du président.

*Nouvelles de Vera-Cruz.*—*Alvarado.*—*Avance dans l'intérieur.*—Les navires *Alhambra Arkansas*, *Eli Whitney* et le steamship *Alabama*, sont arrivés à la Nouvelle-Orléans, le 8, apportant des nouvelles de Vera-Cruz jusqu'au 3 avril.

Aussitôt après avoir pris possession de la ville et du fort, le général Scott a publié, le 30 mars, un ordre du jour pour témoigner sa satisfaction à ses troupes.

Le général Worth, commandant la ville, a été chargé d'y organiser l'administration, et s'est mis à l'œuvre sans retard. Les choses étaient fort avancées ; il avait établi déjà un nouveau tarif d'importation que nous avons sous les yeux, mais qui ne sera pas de longue application, le tarif de M. Walker devant le remplacer.

La ville a souffert considérablement du bombardement ; une foule d'habitations particulières, le Palais-National, la cathédrale, ont été fortement endommagés. La maison de M. Hargous, ancien consul des Etats-Unis, a reçu deux bombes, dont l'une, pénétrant par le toit, éclata près d'un lit, brisant, avec une explosion terrible, un magnifique ameublement. Il s'écoulera probablement plusieurs années, dit un correspondant, avant que Vera-Cruz redevienne ce qu'elle était avant le siège. Ce correspondant semble avoir oublié que les Américains y ont pénétré.

Les résidans étrangers blâment vivement la conduite du général Scott ; ils lui reprochent deux choses : de n'avoir pas emporté la ville d'assaut ; d'avoir sacrifié les propriétés pour épargner le sang des soldats ; et de n'avoir pas permis aux familles étrangères de se rendre à bord des bâtimens de leur nation ; le général a répondu lui-même à cette dernière accusation dans ses rapports officiels ; quant à la première, elle ne mérite pas d'être réfutée ; certes, il eût été fortement à désirer que la ville pût être prise sans effusion de sang et sans destruction des propriétés, mais au moment où l'on devait

opter entre l'un ou l'autre de ces deux maux nécessaires, il n'y avait pas à hésiter.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, les munitions de guerre et les armes tombées au pouvoir des Américains, ont, de beaucoup, dépassé les espérances qu'ils avaient fondées. La garnison a déposé 4,000 fusils; on en a trouvé 1,000 autres dans la ville; ils avaient été rachés par des soldats qui étaient sortis sous des costumes de paysans. On ne connaît pas encore le chiffre exact des canons et des mortiers, mais on a acquis la certitude qu'il dépassera 300! Il existe, en outre, une quantité considérable de sabres, de lances, de poudres, de balles, etc.

Le 30 mars, au soir, une expédition est partie de Vera-Cruz pour s'emparer d'Alvarado.



### AGRICULTURE.

MR. L'ÉDITEUR.

La maladie des pommes de terre ayant beaucoup occupé l'attention des savants européens, plusieurs d'entre eux ont publié leurs observations sur cette matière, je crois donc qu'il pourrait n'être pas absolument sans intérêt pour bon nombre de vos lecteurs de voir une espèce d'histoire de cette maladie, dont je fais une analyse, en me servant à cet effet de feuilles anglaises. Quoique plusieurs fois déjà vous ayez donné, sur cette matière, des articles extraits de Journaux Européens, cependant je n'ai vu dans aucun la maladie décrite d'une manière aussi détaillée, par la même, aussi intéressante. Les sciences naturelles étant beaucoup plus approfondies dans la vieille Europe, que chez les peuples nouveaux de l'Amérique, il était juste qu'on s'y occupât plus spécialement qu'ici de la recherche des causes intrinsèques de ce fléau qui menace les populations de l'autre hémisphère d'un malheur bien autrement redoutable que celui que nous pouvons craindre d'en voir résulter pour nous; aussi dans la Hollande et dans la Belgique, ces deux pays qui pendant un tems, ont servi pour ainsi dire, de fermes modèles à l'Europe, des commissions d'enquête, ont été nommées pour rechercher la nature de cette maladie. En Allemagne, le célèbre Leibig en a fait le sujet spécial de ses observations. Plusieurs savans français, seuls, ou de concert avec les sociétés nationales d'agriculture, se sont mis à l'étudier. En Angleterre, le gouvernement a chargé une commission de se mettre à la recherche de la nature et de l'étendue du mal. Je sais de plus qu'en Europe une réunion de savans composée de professeurs de botanique, de météorologie, et de chimie travaillent à la même œuvre; j'ignore si leurs observations ont été publiées.

Les observateurs ont remarqué que les feuilles commençaient à se marquer de taches noires qui descendaient graduellement jusqu'à la tige. Quelques-uns ont voulu prétendre que les *sporules* (globules séminales) étaient attaquées en passant par la tige, dans la circulation ordinaire de la sève, mais d'autres ont repoussé cette théorie, en alléguant que l'expérience prouve que les têtes des vignes restent vertes, quand les tiges mêmes ne sont pas saines.

Liebig et quelques autres assignent comme le siège et l'origine de la maladie, la partie de la tige où domine l'azote, ils prétendent que cet élément même est le principe de la maladie, qui existerait ainsi dans l'air.

Les commissaires Hollandais de Croningen, M. Payen de Paris, M. Phillips de Londres, ont assigné comme l'origine de la maladie l'excessive humidité, les changemens subits de la température, suivant eux, le siège de la maladie se trouve dans le tubercule même. Mais cette théorie n'a pu se soutenir contre l'expérience, non plus que celle de Liebig. Dans l'ouest de l'Ecosse, où l'été de 1815 a été des plus secs, les patates ont été attaquées comme sur les côtes de l'Est, pendant que, dans trois ou quatre comtés au Nord, elles furent exemptes de l'atteinte du fléau. Dans le comté de Renfrew, des patates qui furent enlevées de dessus le champ entre le 5 et le 15 septembre, ne furent point attaquées, pendant que d'autres qui avaient poussé sur le même champ, mais qui ne furent pas enlevées en même tems, furent toutes détruites.

Les différentes commissions voyant ainsi leurs théories renversées par l'expérience, ont en général dirigé leurs travaux sur la recherche des moyens propres à arrêter l'augmentation du mal. Par malheur leurs suggestions ne répondirent pas à l'attente; les récoltes ne furent pas plus épargnées que par le passé; d'autres ont étudié avec un peu plus de succès les moyens de préserver le tubercule dans les caves.

On en était à cet état d'incertitude absolue, quand un observateur vint jeter un nouveau jour sur la question, en signalant comme cause de la maladie un petit insecte, une mouche. Voici comme il la décrit.

La véritable cause de la perte de la récolte de patates est un petit insecte de couleur jaune-paille, dont la tête est pointue, armée d'antennes, et qui a six pattes. Le mâle est plus gros, d'une couleur plus foncée, ayant les ailes marquées de quatre barres or et rouge. Ces insectes sont très-actifs dans leurs mouvemens; ils sautent les côtés et les parties inférieures des feuilles de patates. Leurs mouvemens sont faciles à distinguer à l'aide d'un verre, surtout si les tiges sont placées de manière à être éclairées parfaitement, on les voit alors après avoir piqué la feuille, y déposer des amas d'œufs. Ces feuilles qui paraissent alors à l'œil de l'observateur saines et vigoureuses, ne tardent pas à se flétrir, la gangrène et la nielle s'y mettent aussitôt, et la plante est perdue.

L'auteur fit l'expérience que l'eau de suie et le charbon étaient des poisons mortels à cet insecte, au lieu que la fumée de tabac ne l'incommodait nullement. Le Dr. Blakwell, chimiste distingué, corrobore l'avancé de cet

observateur quant à l'existence de cet insecte, et cette opinion, je crois, est celle qui a prévalu.

Il resterait donc à faire quelques expériences en semant la patate plus tard ou plus tôt qu'on ne le fait ordinairement. Cette plante vaut assurément la peine qu'on s'occupe de sa conservation, quand on songe aux progrès rapides qu'elle ferait faire à l'économie rurale dans ce pays, et qui court maintenant de grands risques de rétrograder si l'on ne trouve le moyen de remplacer ce tubercule, ou d'arrêter les progrès de la maladie.

Il est surprenant que tous nos journaux ne se réunissent pas pour prêcher à l'envi le changement de culture chez nos *habitans*. On sait combien il a fallu de tems pour que la culture des patates fut regardée comme avantageuse par les canadiens. Le malheur a voulu qu'au moment où l'on commençait à en apprécier les avantages, le fléau fit son apparition; et comme le bled commence à n'être plus affecté par la mouche flessoise, il est grandement à craindre que nos cultivateurs ne se livrent, comme par le passé, exclusivement à la culture des céréales, et ne négligent celle des légumes qui bien loin de n'être, comme on le croit faussement, qu'une accessoire à la première, lui est au contraire indispensable.

Je me permettrai de répéter ici, M. l'éditeur, pour prouver mon assertion, une maxime que j'ai lue souvent dans vos colonnes: Pas de bonne culture sans engrais, pas d'engrais sans bestiaux, pas de bestiaux sans légumes pour les hiverner.

Le soin serait trop dispendieux, il faudrait une étendue de terre trop considérable, les patates sont détruites par le fléau, il ne reste donc aux cultivateurs que les navets, les carottes, les betteraves et les raves de Suède.

C'est la culture de ces légumes qui a fait un jardin de la Belgique, qui a décuplé le produit de l'agriculture anglaise, et qui seule peut enrichir nos cultivateurs.

*Auore.*

## BANQUE D'ÉPARGNES,

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

LA première assemblée générale des Directeurs de cette Institution a eu lieu au Bureau de la Banque No. 46, grande rue St. Jacques, lundi le 5 avril à trois heures.

Benjamin Brewster *éc.*, fut appelé au fauteuil; le caissier agissait comme secrétaire.

Le président ouvrit l'assemblée par la lecture de l'avertissement qui la convoquait, et fit ensuite quelques remarques convenables à la circonstance, en félicitant les directeurs sur l'état prospère de l'Institution.

William Workman, *éc.*, Président du Bureau des Directeurs-gérants, présenta alors le rapport suivant et soumit les états qui l'accompagnent.

*Rapport du Bureau des Directeurs-gérants des affaires de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District depuis le 26 mai 1846 au 1er. avril 1847, présenté à l'assemblée générale, au Patron, Vice-Patron et aux Directeurs Honoraires, le 4 avril 1847.*

En conformité à l'acte d'incorporation et aux réglemens de cette Institution les Directeurs-gérants ont convoqué l'assemblée d'aujourd'hui, étant le premier lundi d'avril, dans le but de soumettre au Patron, Vice-Patron et aux Directeurs Honoraires, un état détaillé des affaires de la Banque, depuis son établissement au premier du courant; et en faisant cela les Directeurs-gérants espèrent qu'on leur permettra de remarquer que les progrès rapides qu'a fait cette institution depuis qu'elle a été en opération, seulement durant une période de dix mois, et l'état de prospérité qu'elle se trouve aujourd'hui, doivent être pour les premiers fondateurs et les amis de l'institution un juste sujet de satisfaction.

Durant la courte époque plus haut mentionnée, la somme de £47,100 15 11 a été déposée dans la Banque et celle de £17,751 12 2 a été retirée; laissant une balance due aux dépositaires le 1er. du courant, de £29,350 3 9 comme il appert par l'état publié plus bas. En référant à la classification des dépositaires, on observera qu'une partie considérable de ce montant a été déposée en petites sommes, ce qui remplit un des principaux objets pour lesquelles cette institution a été établie et augmente son utilité.

Certes, s'il fallait quelque chose pour convaincre les plus sceptiques de la grande utilité de telles institutions, l'expérience de chaque jour de ce Bureau pourrait bien le fournir. On a trouvé qu'en plaçant le montant *minimum* d'un dépôt aussi bas qu'un chelin, les avantages qu'offre la Banque sont mis à la portée des classes les plus humbles de la société; de là on peut citer plusieurs cas, où de petites sommes qui, sous des circonstances ordinaires, auraient été peut-être follement dépensées ou pour de mauvais objets, ont été placées dans la banque et ont formé le noyau d'un montant plus considérable et produit en même tems un aiguillon pour augmenter des habitudes d'industrie et d'économie.

Pour ce qui concerne les prêts et les placements, le Bureau a l'honneur de dire, que suivant les dispositions de l'acte d'incorporation, il a pris le plus grand soin de choisir les meilleures garanties, en ou re desquelles il a toujours joint et exigé sur les Prêts des garanties personnelles, et comme les Prêts sur les garanties des Biens-Fonds ne sont, que trop souvent accompagnés de risques, il a évité entièrement de prendre cette espèce de garantie, vu les embarras qu'elle amène toujours à sa suite. Dans la conduite intérieure de la Banque, le Bureau a apporté la plus stricte économie, comme on peut le voir dans l'état des dépenses, considérant surtout que la Banque a à payer une taxe exorbitante de £50 (ce qui fait cinq louis par mois) et les grandes dépenses qu'il faut toujours faire en commençant tout établissement. Malgré tous ces désavantages ils ont pu cependant élever l'intérêt à cinq par cent sur tous les dépôts et montrer un surplus clair de £281 6 9.

En remettant aujourd'hui son mandat, le Bureau espère que son administration des affaires qu'on lui avait confiées, rencontrera l'approbation de cette assemblée et de ceux qui ont honoré l'institution de leur patronage distingué et que pour l'avenir sous la conduite de ses successeurs en office, la Banque continuera à augmenter en utilité et remplira ainsi le but pour lequel elle fut formée. Le tout néanmoins humblement soumis.

Banque d'Épargnes de la Cité et du District de  
Montréal, No. 46, Grande Rue St. Jacques,  
Lundi 5 avril 1847.

**R E Ç U**

Soumis à l'Assemblée Générale du 5 Avril 1847.

DÉBIT.		CREDIT.	
1847.	£ s. d.	1847.	£ s. d.
Avril, 1.—Au montant dû aux dépositaires à cette date y compris l'intérêt, A balance d'intérêt gagné à cette date, . . . . .	29,350 3 9	Avril, 1.—Par des actions de Banques en possession de la Banque et intérêt depuis le dernier dividende, . . . . .	9,986 19 6
A déduire, — Dépenses, salaires, loyers, taxe de la Cité, etc. 331 17 7	613 4 4	Par actions de Banque, £1,250 possédées par la banque comme garantie du montant ci-contre, avec en outre deux garanties personnelles, . . . . .	1,235 0 0
Balance étant le surplus gagné après paiement des dépenses et des intérêts, . . . . .	281 6 9	Par bons et actions du chemin de fer du Champlain et du St-Laurent, tenues comme ci-dessus, . . . . .	5,000 0 0
		Par des bons de la Corporation de Montréal, Aqueduc, Marché Ste. Anne, tenues comme ci-dessus, £11,686, . . . . .	10,370 0 0
		Par bons de la Fabrique £300, . . . . .	300 0 0
			16,895 0 0
		Par bons de la Corporation de Montréal, possédés par la Banque et intérêt dû sur iceux, . . . . .	367 12 1
		Par bons des chemins de péage possédés par la Banque et intérêt dû sur iceux, . . . . .	1,570 2 7
		Par balance dû par la Banque nationale d'Irlande, . . . . .	36 11 7
		Par meuble de Bureau y compris un <i>new safe</i> , etc. . . . .	99 15 3
		Par intérêt dû par la banque du Peuple, . . . . .	20 0 0
		Par balance d'argents en caisse, . . . . .	655 9 6
	£29,631 10 6		£29,631 10 6

Le nombre de comptes ouverts depuis le commencement, le 26 mai 1846 au 31 mars 1847 (10 mois) a été de 647 et le montant déposé de	£47100 15 11
Le nombre de comptes clos durant la même époque de 147 et le montant retiré	17750 12 2
Ce qui laisse une balance due à 500 Dépositaires de	£29350 3 9
Montant déposé dans les premiers cinq mois	£18691 1 10
Montant déposé dans les derniers cinq mois	28109 13 1
Augmentation des derniers cinq mois	9718 10 3

JOHN COLLINS.  
Caissier.

Les résolutions suivantes furent alors passées unanimement :

Proposé par Touss. Peltier écr., secondé par D. P. Jones écr.  
"Que le rapport et l'état des affaires de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, maintenant soumis par le Bureau des Directeurs-gérants est très-satisfaisant et qu'il soit reçu, approuvé et publié."  
Proposé par Henry Jackson écr., secondé par E. Atwater écr.  
"Que les remerciements de l'assemblée soient offerts au Bureau des Directeurs-gérants pour leur bons services dans la conduite des affaires de la Banque depuis son établissement."  
Proposé par Nelson Davis écr., secondé par Wm. Workman écr.,  
"Que les remerciements de cette assemblée sont dûs au caissier John Collins, pour l'habileté et l'inépuisable attention par lui déployée dans l'accomplissement des devoirs de sa charge."

L'assemblée procéda ensuite à l'élection du Bureau des Directeurs-gérants pour l'année suivante, et les messieurs suivants furent dûment élus.  
William Workman,  
John E. Mills,  
Jacob De Witt,  
Joseph Bourret,  
Pierre Beaubien,  
L. T. Drummond,  
Henry Judah,  
Alfred La Rocque,  
Hon. Francis Hincks,  
H. Mulholland,  
Luther H. Holton,  
John Tully,  
Damase Masson,  
Nelson Davis,  
Joseph Grenier.

Le Président ayant quitté le fauteuil et Toussaint Peltier écr. y ayant été appelé, les remerciements de l'assemblée furent votés à Benjamin Brewster écr. pour sa conduite courtoise au fauteuil durant cette assemblée.  
L'assemblée alors se sépara, et immédiatement après les Directeurs-gérants nouvellement élus, se réunirent et élurent unanimement Wm. Workman écr., Président et Alfred Laroque écr., Vice-Président.

Par ordre  
JOHN COLLINS.  
Secrétaire et Trésorier.

**A VENDRE.**  
**À CE BUREAU.**

UN Pamphlet contenant : LES INFORMATIONS JURIDIQUES ET CANONIQUES SUR LA GUÉRISON DE LA SEUR MARIE SUSANNE DUFRESNE, Religieuse Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal.  
Prix : 2—6 la douzaine. 6 sols pièces.  
Les personnes qui n'ont point eu occasion de lire le récit de cette guérison dans les *Mélanges Religieux* auront par là, le moyen de se procurer pour quelques sols, le plaisir de connaître cette affaire dans tous ses détails.

**AUX MM. DU CLERGE.**

ON s'abonne à la Librairie des Soussignés :  
A BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW, publié à Boston. ABONNEMENT 15s. par Année.  
Et au UNITED STATES MONTHLY CATHOLIC MAGAZINE, publié à Baltimore ABONNEMENT 15s par Année.  
E. R. FABRE ET CIE.  
Rue St. Vincent, No. 3.  
Montréal, 9 avril 1847.

**NOUVELLE IMPORTATION.**

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier  
**TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.**  
Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers.  
Cette importation se compose de  
**CROIX DE CHASUBLES**  
EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs  
" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.  
" " (couleurs assorties) " en or et couleurs.  
**GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES**  
EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.  
" Damas brochés en or et couleurs.  
" (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.  
**GARNITURES COMPLETES.**  
N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.  
**ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.**  
Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.  
Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.  
**ÉTOFFES A ORNEMENTS.**  
Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)  
Moire d'or à reflets riches et brillants.  
Drap d'argent à pluie d'argent.  
Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.  
Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.  
Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.  
Pour importations directs s'adresser à  
J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

**CONDITIONS DE CE JOURNAL.**

Les MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte Schelins 8 deniers pour l'année  
Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

**AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.**

M. E. R. FABRE, libraire. Montréal.  
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.  
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.  
VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.  
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.